

DECRET N°2011-330 DU 02 AVRIL 2011

portant approbation des états financiers du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) pour l'exercice 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-444 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports et des Travaux Publics;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 87-443 du 29 décembre 1987 portant approbation des statuts du Centre National de Sécurité Routière ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration du Centre National de Sécurité Routière en sa session du 17 juin 2009 ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 mars 2011.

DECRETE:

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 avril 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr. Boni YAYI

Le Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Iréné KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé des Transports
Terrestres, des Transports Aériens et
des Travaux Publics,

Idriss L. DAOUDA

Nicaise Kotchami FAGNON

Ampliations : PR 2; CES 2; AN 2; SGG 2; CC 1; CS 1; HAAC 1; MEF 2; MDCTTTAP-PR 2; Autres Ministères 27, Départements 6; DGAE-DGCPE 2; CNSR 5; DGBM 2; DGTCP 2; INSAE 1; UNB,1; FASEG 1; FADSP; ENAM 1; ENEAM 1; GCONB 1; CNSR 1 JORB 1 